



# Conservateur DOP

Novembre 2029 / Novembre 2030 / Novembre 2031

# Pourquoi choisir entre une hausse et une baisse du marché actions ?

**Découvrez la gamme** de supports en unités de compte Conservateur DOP pour tirer profit des variations positives et négatives de l'Indice européen boursier de référence, l'Euro Stoxx 50®.

Ces supports sont ouverts à la commercialisation du 22 juillet 2024 au 31 octobre 2024 inclus.

Sous conditions et sous réserve de disponibilité.

- ◆ Composés d'instruments financiers complexes et adossés chacun à un Titre de créance de droit français, ces trois supports en unités de compte s'adressent aux souscripteurs (ou adhérents) personnes physiques de contrats d'assurance-vie, de capitalisation et d'épargne-retraite (cadre fiscal « Madelin » et « PER » uniquement) et aux souscripteurs personnes morales de contrats de capitalisation, (le « Contrat ») souhaitant diversifier leurs avoirs et qui disposent des connaissances et de l'expérience en matière financière suffisantes pour en appréhender les caractéristiques. Ces 3 supports sont respectivement dénommés ci-après : « Conservateur DOP Novembre 2029 », « Conservateur DOP Novembre 2030 » et « Conservateur DOP Novembre 2031 ».
- ◆ Codes ISIN : FR1459AB4011 pour Conservateur DOP Novembre 2029, FR1459AB4029 pour Conservateur DOP Novembre 2030 et FR1459AB4037 pour Conservateur DOP Novembre 2031.
- ◆ Ces supports en unités de compte présentent un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à leur échéance respective.  
*L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final.*
- ◆ Durée d'investissement conseillées : 5 ans pour Conservateur DOP Novembre 2029, 6 ans pour Conservateur DOP Novembre 2030 et 7 ans pour Conservateur DOP Novembre 2031 (hors activation du mécanisme de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur).
- ◆ Ces supports sont soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Goldman Sachs Finance Corp. International Ltd. (l'« Émetteur ») et de The Goldman Sachs Group, Inc. (le « Garant »).
- ◆ Le mécanisme de remboursement anticipé à la discrétion de l'Émetteur, ses conditions de mise en œuvre de même que les risques associés à ces produits sont détaillés dans cette brochure commerciale ainsi que dans les Conditions Définitives de chaque émission (Final Terms) et dans le programme d'émission commun aux trois émissions (« Prospectus de base et ses suppléments »).

# Objectifs d'investissement

## POINTS CLÉS

- ◆ L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'Indice EURO STOXX 50® (code Bloomberg : SX5E, code Reuters : SX5E) (l'« Indice ») pour une durée de 1 à 5 ans pour Conservateur DOP Novembre 2029, de 1 à 6 ans pour Conservateur DOP Novembre 2030 et de 1 à 7 ans pour Conservateur DOP Novembre 2031 (en l'absence de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur) pour chacun des supports. L'Indice est calculé en dividendes non réinvestis, ce qui est moins favorable pour l'investisseur que dans le cas où les dividendes sont réinvestis.
- ◆ En cours de vie de chaque support, un objectif de gain de 5 % par année écoulée pour Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030, Conservateur DOP Novembre 2031 de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> bruts de frais du contrat, de fiscalité et de prélèvements sociaux applicables au Contrat dans le cadre d'un Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur.
- ◆ À l'échéance<sup>(1)</sup> de chaque support, en l'absence de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, une participation à la hausse ou à la baisse de l'Indice avec un objectif de gain brut de frais du contrat, de fiscalité et de prélèvements sociaux applicables au Contrat.

### En cas de hausse de l'Indice la performance<sup>(1)</sup> sera comprise entre :

|   |   |   |
|---|---|---|
| +10 % et +40 %  | +12 % et +45 %  | +14 % et +50 %  |
| Pour une<br><b>échéance à 5 ans</b><br>pour Conservateur<br>DOP Novembre 2029 | Pour une<br><b>échéance à 6 ans</b><br>pour Conservateur<br>DOP Novembre 2030 | Pour une<br><b>échéance à 7 ans</b><br>pour Conservateur<br>DOP Novembre 2031 |

### En cas de baisse de l'Indice (dans la limite du seuil de perte), la performance positive sera comprise entre :

|   |   |   |
|---|---|---|
| +10 % et +50 %  | +12 % et +55 %  | +14 % et +60 %  |
| Pour une<br><b>échéance à 5 ans</b><br>pour Conservateur<br>DOP Novembre 2029<br>Seuil de perte :<br>baisse de 50 % de l'Indice | Pour une<br><b>échéance à 6 ans</b><br>pour Conservateur<br>DOP Novembre 2030<br>Seuil de perte :<br>baisse de 55 % de l'Indice | Pour une<br><b>échéance à 7 ans</b><br>pour Conservateur<br>DOP Novembre 2031<br>Seuil de perte :<br>baisse de 60 % de l'Indice |

- ◆ Un remboursement conditionnel du capital<sup>(1)</sup> à l'échéance<sup>(2)</sup>, en l'absence de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, si l'Indice n'enregistre pas une baisse de plus de 50 %, 55 % et 60 % respectivement pour Conservateur DOP Novembre 2029, DOP Novembre 2030 et Conservateur DOP Novembre 2031.

Au-delà de ces niveaux respectifs de baisse, l'investisseur s'expose à un risque de perte en capital partielle ou totale. Ces Titres de créance intègrent un levier pouvant conduire à une baisse plus rapide que l'Indice de référence en deçà des seuils de perte. Une perte totale en capital sera effective à compter d'une baisse de 75 % du niveau de l'Indice pour Conservateur DOP Novembre 2029, 77,2 % pour Conservateur DOP Novembre 2030 et 80 % pour Conservateur DOP Novembre 2031.

Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030 et Conservateur DOP Novembre 2031 sont des produits de placement risqués alternatifs à un investissement risqué de type actions, présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.

### La présente brochure commerciale ne prend pas en compte les spécificités du Contrat dans le cadre duquel ces supports en unités de compte sont proposés.

(1) Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du (des) support(s) avant leur échéance respective (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, le(s) prix de rachat dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030 et Conservateur DOP Novembre 2031, la valeur nominale est de 1 000 € pour chacun des supports.

(2) Les détails des dates d'observation de la performance finale pour chaque produit figurent en page 18 de la présente brochure.

# Objectifs d'investissement (suite)

Le terme « valeur nominale » désigne la valeur nominale de chaque support, soit 1 000 €.

## Le remboursement et les Taux de Rendements Actuariels Annuels

Le montant remboursé<sup>(1)</sup> et les Taux de Rendements Actuariels Annuels (TRAA) sont, sauf précision contraire, bruts de frais du Contrat, de fiscalité et de prélèvements sociaux applicables au Contrat et s'entendent hors faillite, défaut de paiement et mise en résolution de l'Émetteur. Ces Taux de Rendement Actuariels Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

## La vente du Titre

En cas de vente du Titre de créance avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne-retraite supplémentaire dans les cas limitativement prévus par la loi pour le rachat, ou en cas de dénouement et le cas échéant par décès pour les contrats d'assurance-vie, d'épargne-retraite ou spécifiquement pour ces derniers en cas de dénouement sous forme de rente, de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient), le Taux de Rendement Actuariel Annuel (TRAA) du (des) support(s) avant l'échéance peut être supérieur, inférieur voire négatif. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale.

## Les frais contractuels

Les contrats d'assurance-vie, de capitalisation et d'épargne-retraite (cadre fiscal « Madelin » et « PER » uniquement) proposés par Les Assurances Mutuelles Le Conservateur sont soumis à des frais exposés dans leurs conditions générales, notes ou notices d'information respectives, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le Contrat.

**L'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Les avantages du (des) Titre(s) de créance ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant le Titre de créance jusqu'à son échéance effective.**

**Il est précisé que l'entreprise d'assurance, Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, d'une part, et l'Émetteur Goldman Sachs Finance Corp. International Ltd., d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**



**[1]** Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du(des) support(s) avant leur échéance respective (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, le(s) prix de rachat dépendra(l)ont de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030 et Conservateur DOP Novembre 2031, la valeur nominale est de 1 000 € pour chacun des supports.

**[2]** Les détails des dates d'observation de la performance finale pour chaque produit figurent en page 18 de la présente brochure.

# Avantages des supports

---

1

Si le Titre de créance est remboursé par anticipation à la discrétion de l'Émetteur, l'investisseur bénéficie de 100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> augmentée d'un gain de 5 % de cette valeur nominale<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la Date d'Émission pour Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030 et Conservateur DOP Novembre 2031. Le gain est exprimé brut de frais du Contrat, de fiscalité et de prélèvements sociaux applicables au Contrat.

2

À l'échéance<sup>(2)</sup>, sous réserve de détention de l'unité de compte jusqu'à cette date et en l'absence de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 50 %, 55 % ou 60 % respectivement pour Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030 et Conservateur DOP Novembre 2031 par rapport à son niveau initial, la valeur finale du support sera au moins égale à **110 %, 112 % ou 114 % de la valeur nominale des supports respectivement pour Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030 et Conservateur DOP Novembre 2031**<sup>(2)</sup> (avant application des frais du Contrat et/ou des prélèvements fiscaux et sociaux).

3

À l'échéance<sup>(2)</sup>, sous réserve de détention de l'unité de compte jusqu'à cette date et en l'absence de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 50 %, 55 % ou 60 % respectivement pour Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030 et Conservateur DOP Novembre 2031 par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit alors :

- ◆ **100 % de la performance positive de l'Indice** au-delà de 10 %, 12 % ou 14 %, et dans la limite de 50 %, 55 % ou 60 % de gain brut<sup>(1)</sup> total respectivement pour Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030 et Conservateur DOP Novembre 2031.
- ◆ **Ou + 100 % de la performance absolue de l'Indice**, dans la limite de 50 %, 55 % ou 60 % de gain brut respectivement pour Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030 et Conservateur DOP Novembre 2031. La performance absolue correspond à la performance de l'Indice quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.

**[1]** Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du (des) support(s) avant leur échéance respective (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, le(s) prix de rachat dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030 et Conservateur DOP Novembre 2031, la valeur nominale est de 1 000 € pour chacun des supports.

**[2]** La performance finale retenue est celle constatée à la Date de Constataion Finale.

# Inconvénients des supports

- 1 Ces supports en unités de compte présentent un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du (des) support(s) à l'initiative de l'investisseur, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance. L'investisseur est exposé à une perte en capital, à l'échéance, pouvant être totale dans le cas où le niveau final de l'Indice serait en baisse de plus de 50 %, 55 % ou 60 % (franchissement du seuil de perte en capital à l'échéance) respectivement pour Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030 et Conservateur DOP Novembre 2031, par rapport à son niveau initial. **Ces supports intègrent un effet de levier pouvant conduire à une baisse de la valorisation du capital plus importante que la variation de l'Indice.**
- 2 Une faible variation de l'Indice à l'échéance autour du seuil de -50 %, -55 % et -60 % respectivement pour Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030 et Conservateur DOP Novembre 2031, peut faire fortement varier la valeur de remboursement de chaque support.
- 3 Eu égard, notamment, à la faculté de remboursement par anticipation à la discrétion de l'Émetteur, l'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 5 ans, 1 à 6 ans ou 1 à 7 ans respectivement pour Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030 et Conservateur DOP Novembre 2031, en l'absence de rachat total ou partiel du Contrat, d'arbitrage en sortie du support, de sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient, ou de dénouement par décès.
- 4 **Risques de crédit ou de contrepartie :** l'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou une mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque lié au remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de celui-ci (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit). Les risques principaux sont exposés plus en détail dans la section « Informations importantes » ci-après (page 20).
- 5 **Les avantages du (des) support(s) ne profitent qu'aux seuls souscripteurs les conservant jusqu'à l'échéance.** En cas de désinvestissement de(s) support(s) avant leur échéance respective (arbitrage en sortie du support, rachat partiel ou total et dénouement du Contrat sous forme de rente, de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, le rendement de l'unité de compte peut être supérieur, inférieur au rendement du Titre de créance à l'échéance, voire négatif, le(s) prix de rachat dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau et de la volatilité de l'Indice (Euro Stoxx 50<sup>®</sup>), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. **L'investisseur peut alors subir une perte partielle voire totale du capital investi sur ce(s) support(s).**
- 6 L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains. Le gain brut<sup>(1)</sup> en cours de vie est plafonné à 5 % par année écoulée et le gain brut<sup>(1)</sup> final est plafonné à 40 %, 45 % ou 50 % respectivement pour Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030, Conservateur DOP Novembre 2031.
- 7 **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>. La performance d'un Indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un Indice dividendes réinvestis.**

[1] Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du (des) support(s) avant leur échéance respective (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, le(s) prix de rachat dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice sous-jacent (Euro Stoxx 50<sup>®</sup>), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030 et Conservateur DOP Novembre 2031, la valeur nominale est de 1 000 € pour chacun des supports.

### MÉCANISMES DE REMBOURSEMENT

Pourquoi choisir entre une hausse et une baisse du marché actions ?

Tirez profit des variations entre -50 % et +40 % de l'Indice européen boursier de référence par rapport à son niveau initial, avec un minimum de gain à +10 %<sup>(1)</sup>.

Une perte en capital partielle ou totale est possible en cours de détention (en cas de rachat, d'arbitrage notamment), mais aussi à l'échéance en cas de baisse de l'Indice de plus de 50 % par rapport à son niveau initial.

#### ≡ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ À LA DISCRÉTION DE L'ÉMETTEUR

À l'une des dates de constatation du remboursement anticipé à la discrétion de l'Émetteur<sup>(2)</sup>, l'Émetteur peut rembourser le produit de manière anticipée à son entière discrétion et sans condition. Il informera alors l'investisseur au minimum 5 jours ouvrés avant la Date de Remboursement Anticipé correspondante<sup>(2)</sup>. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Anticipé<sup>(2)</sup> :

**100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> + un gain de 5 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la date d'émission, bruts de frais du Contrat, de fiscalité et de prélèvements sociaux applicables au Contrat.**

Si le mécanisme de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur n'est pas activé, le support continuera jusqu'à l'échéance des 5 ans.

#### ≡ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance des 5 ans, en l'absence de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, la valeur finale en euros d'une part de Conservateur DOP Novembre 2029 sera égale à :

- ◆ Si la performance finale de l'Indice EURO STOXX 50<sup>®</sup> est positive :  
**100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> +100 % de la performance de l'Indice EURO STOXX 50<sup>®</sup>, dans la limite de +40 % et avec un minimum de 10 %.**
- ◆ Si la performance finale de l'Indice EURO STOXX 50<sup>®</sup> est négative, mais supérieure ou égale à -50 % :  
**100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> +100 % de la performance absolue de l'Indice EURO STOXX 50<sup>®</sup>, dans la limite de -50 % et avec un minimum de 10 %.**
- ◆ Si la performance finale de l'Indice EURO STOXX 50<sup>®</sup> est négative, et strictement inférieure à -50 % :  
**100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> +400 % de la performance négative de l'Indice EURO STOXX 50<sup>®</sup> au-delà de -50 %, avec une perte maximum de 100 % du capital initialement investi. L'Investisseur subit alors une perte en capital, cette perte pouvant être totale à compter d'une baisse d'au moins 75 % de l'Indice.**

À la suite d'un Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur ou du remboursement à l'échéance, le support prendra fin et un arbitrage automatique et gratuit de la valeur alors acquise sera effectué sur le support Conservateur Obligations Court Terme<sup>(3)</sup> ou sur un support de nature similaire dans le cas où Conservateur Obligations Court Terme ne serait plus disponible. En conséquence, la protection conditionnelle du capital prendra fin.

La performance absolue correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative. La performance retenue pour l'Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est égale à la variation, exprimée en pourcentage, entre le niveau initial de l'Indice et son niveau final<sup>(4)</sup>.

**(1)** Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du (des) support(s) avant leur échéance respective (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, le(s) prix de rachat dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice sous-jacent (Euro Stoxx 50<sup>®</sup>), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030 et Conservateur DOP Novembre 2031, la valeur nominale est de 1 000 € pour chacun des supports.

**(2)** Le détail des dates figure en page 18 de la présente brochure.

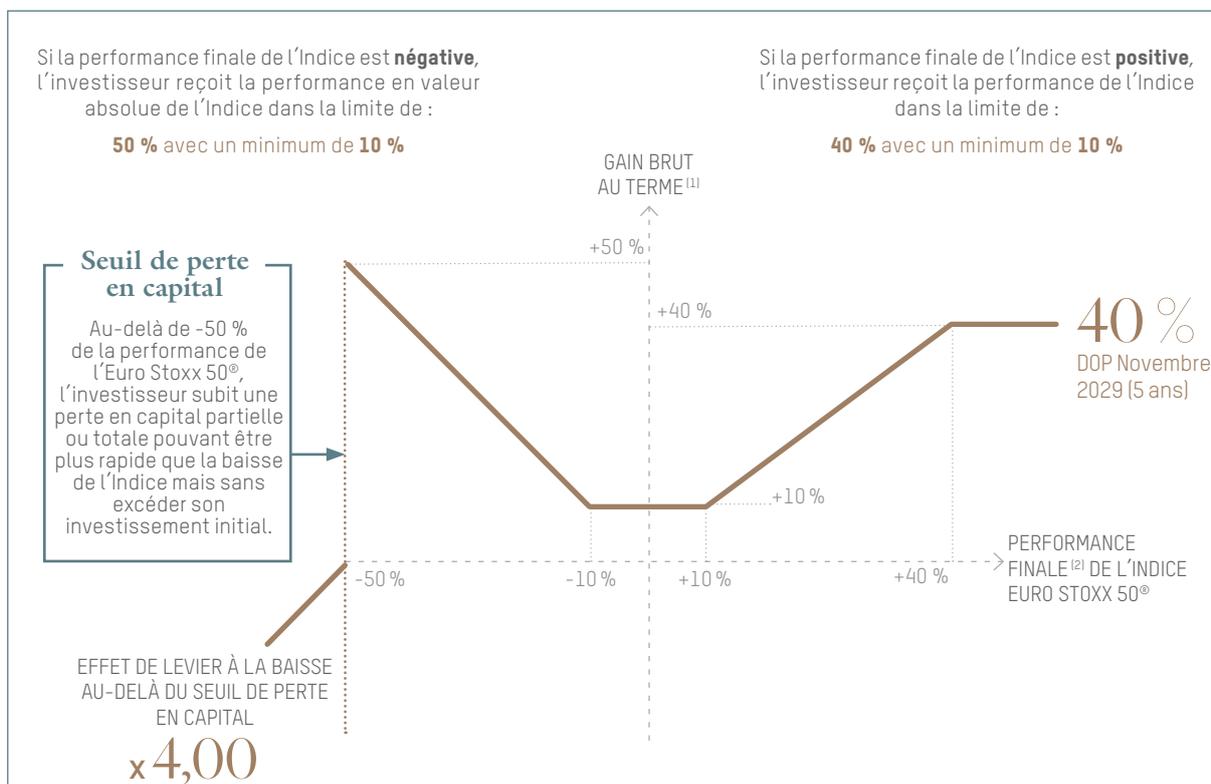
**(3)** Code ISIN de Conservateur Obligations Court Terme : FR0011461326 (part C).

**(4)** La performance finale retenue est celle constatée le 8 novembre 2029.

# Conservateur DOP

Novembre 2029

≡ GAIN BRUT DE L'INVESTISSEUR À L'ÉCHÉANCE<sup>(1)</sup> EN L'ABSENCE DE REMBOURSEMENT  
≡ ANTICIPÉ À LA DISCRETION DE L'ÉMETTEUR



## ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et illustrative. Leur objectif est de décrire les mécanismes de ce support en unités de compte. Ces illustrations non contractuelles ne préjugent en rien des résultats futurs et, en particulier, des probabilités d'occurrence pour l'un ou l'autre des scénarios qui sont illustrés. Les montants et Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) simulés ci-après sont communiqués hors frais du Contrat et hors prélèvements fiscaux et sociaux applicables au Contrat. Ils sont calculés sur la base d'un investissement à compter de la date de début de la période de commercialisation, soit le 22 juillet 2024, et jusqu'à la Date de Remboursement à l'Échéance, le 22 novembre 2029. Dans le cas du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, le TRAAB est calculé sur la base d'un investissement à compter de la date de début de période de commercialisation, soit le 22 juillet 2024, et jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur correspondante. Il est déterminé avant déduction des frais du Contrat (exposés dans les conditions générales, notes ou notices d'information du Contrat) et fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat.

Le TRAAN correspond au Taux de Rendement Actuariel Annuel Net de frais de gestion supportés par le Contrat, avant prélèvements fiscaux et sociaux. Le Taux de Rendement Actuariel Annuel (TRAA) de l'unité de compte avant l'échéance du Titre de créance qu'elle représente peut être supérieur, inférieur, voire négatif.

**(1)** Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du remboursement anticipé à la discrétion de l'Émetteur, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice sous-jacent (Euro Stoxx 50), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur DOP Novembre 2029, la valeur nominale est de 1 000 €.

**(2)** La performance finale retenue est celle constatée le 8 novembre 2029 pour DOP Novembre 2029.

**La performance absolue de l'Indice correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.**

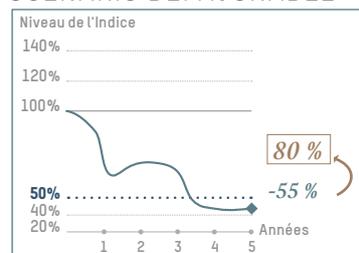
— Évolution de l'Euro Stoxx 50®

⋯ Seuil de perte en capital à l'échéance

◆ Performance finale de l'Euro Stoxx 50®

$\boxed{X\%}$  Valeur de remboursement du support

### SCÉNARIO DÉFAVORABLE

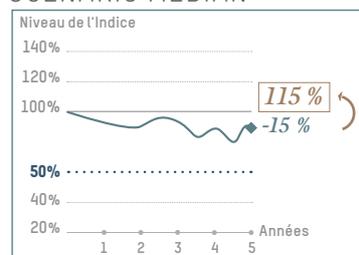


#### Baisse de l'Indice de plus de 50 % à l'échéance (en dessous du seuil de perte en capital)

Le support n'a pas été remboursé par anticipation à la discrétion de l'Émetteur. À la fin de l'année 5, l'Indice clôture en baisse de plus de 50 % de son niveau initial<sup>(1)</sup> (-55 %) soit en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance : l'investisseur reçoit à l'échéance 100 % du capital initial<sup>(2)</sup> +400 % de la performance de l'Indice au-delà de -50 % (-20 %), soit 80% de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(2)</sup>. L'investisseur subit alors une perte en capital qui peut être partielle ou totale dans le cas le plus défavorable.

Le TRAAB de l'investissement est de -4,09 %, contre un TRAAB de -13,89 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre -4,54 % et -4,99 % en fonction du type de Contrat souscrit hors frais éventuel de versement applicable au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

### SCÉNARIO MÉDIAN

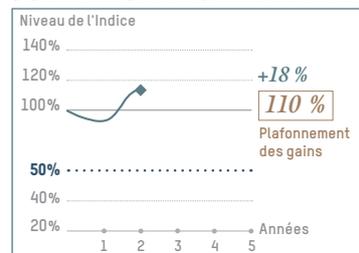


#### Baisse de l'Indice inférieure à 50 % à l'échéance (au-dessus du seuil de perte en capital)

Le support n'a pas été remboursé par anticipation à la discrétion de l'Émetteur. À l'issue de l'année 5, l'Indice clôture en baisse de moins de 50 % par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup> (-15 %), soit au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance : l'investisseur reçoit alors à la Date de Remboursement Final<sup>(3)</sup> 100 % du capital initial<sup>(2)</sup> +100 % de la performance absolue de l'Indice (+15 %), soit 115% de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(2)</sup>.

Le TRAAB de l'investissement est de +2,65 %, contre un TRAAB de -3,00 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre +1,67 % et +2,15 % en fonction du type de Contrat souscrit, hors frais éventuel de versement applicable au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

### SCÉNARIO FAVORABLE N°1

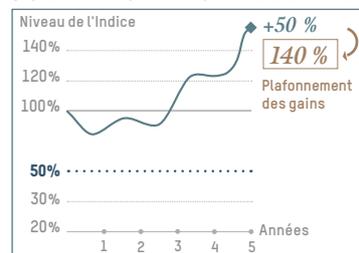


#### Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur

À l'issue de l'année 2, l'Émetteur rembourse le produit de manière anticipée : l'investisseur reçoit alors à la Date de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur<sup>(3)</sup> 100 % du capital initial<sup>(2)</sup>, majoré d'un gain de 5 % par année écoulée, soit 110% de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(2)</sup>.

Le TRAAB de l'investissement est de +4,16 %, contre un TRAAB de +7,33 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre +3,14 % et +3,63 % en fonction du type de Contrat souscrit, hors frais éventuel de versement applicable au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

### SCÉNARIO FAVORABLE N°2



#### Hausse de l'Indice supérieure à 40 % à l'échéance (au-dessus du seuil de participation à la hausse)

À l'issue de l'année 5, l'Indice clôture en hausse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial<sup>(1)</sup> (+50 %) : l'investisseur reçoit alors à la Date de Remboursement Final<sup>(3)</sup> 100 % du capital initial<sup>(2)</sup> +100 % de la performance de l'Indice dans la limite de 40 %, soit 140 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(2)</sup>.

Le TRAAB de l'investissement est de +6,50 %, contre un TRAAB de +7,89 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre +5,47 % et +5,97 % en fonction du type de Contrat souscrit, hors frais éventuel de versement applicable au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

(1) Niveau de clôture à la Date de Constatation Initiale du 8 novembre 2024.

(2) Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du (des) support(s) avant leur échéance respective (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, (le) prix de rachat dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030 et Conservateur DOP Novembre 2031, la valeur nominale est de 1 000 € pour chacun des supports.

(3) Le détail des dates figure en page 18 de la présente brochure.

### MÉCANISMES DE REMBOURSEMENT

Pourquoi choisir entre une hausse et une baisse du marché actions ?

Tirez profit des variations entre -55 % et +45 % de l'indice européen boursier de référence par rapport à son niveau initial, avec un minimum de gain à +12 %<sup>(1)</sup>.

Une perte en capital partielle ou totale est possible en cours de détention (en cas de rachat, d'arbitrage notamment), mais aussi, à l'échéance en cas de baisse de l'Indice de plus de 55 % par rapport à son niveau initial.

#### ≡ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ À LA DISCRÉTION DE L'ÉMETTEUR

À l'une des dates de constatation du remboursement anticipé à la discrétion de l'Émetteur<sup>(2)</sup>, l'Émetteur peut rembourser le produit de manière anticipée à son entière discrétion et sans condition. Il informera alors l'investisseur au minimum 5 jours ouvrés avant la Date de Remboursement Anticipé<sup>(2)</sup> correspondante. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> à la Date de Remboursement Anticipé<sup>(2)</sup> :

**100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> + un gain de 5 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la date d'émission, bruts de frais du Contrat, de fiscalité et de prélèvements sociaux applicables au Contrat.**

Si le mécanisme de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur n'est pas activé, le support continuera jusqu'à l'échéance des 6 ans.

#### ≡ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance des 6 ans, en l'absence de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, la valeur finale en euros d'une part de Conservateur DOP Novembre 2030 sera égale à :

- ◆ Si la performance finale de l'Indice EURO STOXX 50<sup>®</sup> est positive :  
**100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> +100 % de la performance de l'Indice EURO STOXX 50<sup>®</sup>, dans la limite de +45 % et avec un minimum de 12 %.**
- ◆ Si la performance finale de l'Indice EURO STOXX 50<sup>®</sup> est négative, mais supérieure ou égale à -55 % :  
**100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> +100 % de la performance absolue de l'Indice EURO STOXX 50<sup>®</sup>, dans la limite de -55 % et avec un minimum de 12 %.**
- ◆ Si la performance finale de l'Indice EURO STOXX 50<sup>®</sup> est négative, et strictement inférieure à -55 % :  
**100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> +450 % de la performance négative de l'Indice EURO STOXX 50<sup>®</sup> au-delà de -55 %, avec une perte maximum de 100 % du capital initialement investi. L'investisseur subit alors une perte en capital, cette perte pouvant être totale à compter d'une baisse de plus de 77,2 % de l'Indice.**

À la suite d'un Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur ou du remboursement à l'échéance, le support prendra fin et un arbitrage automatique et gratuit de la valeur alors acquise sera effectué sur le support Conservateur Obligations Court Terme<sup>(3)</sup> ou sur un support de nature similaire dans le cas où Conservateur Obligations Court Terme ne serait plus disponible. En conséquence, la protection conditionnelle du capital prendra fin.

La performance absolue correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative. La performance retenue pour l'Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est égale à la variation, exprimée en pourcentage, entre le niveau initial de l'Indice et son niveau final<sup>(4)</sup>.

**(1)** Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du (des) support(s) avant leur échéance respective (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, le(s) prix de rachat/dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice sous-jacent (Euro Stoxx 50<sup>®</sup>), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030 et Conservateur DOP Novembre 2031, la valeur nominale est de 1 000 € pour chacun des supports.

**(2)** Le détail des dates figure en page 18 de la présente brochure.

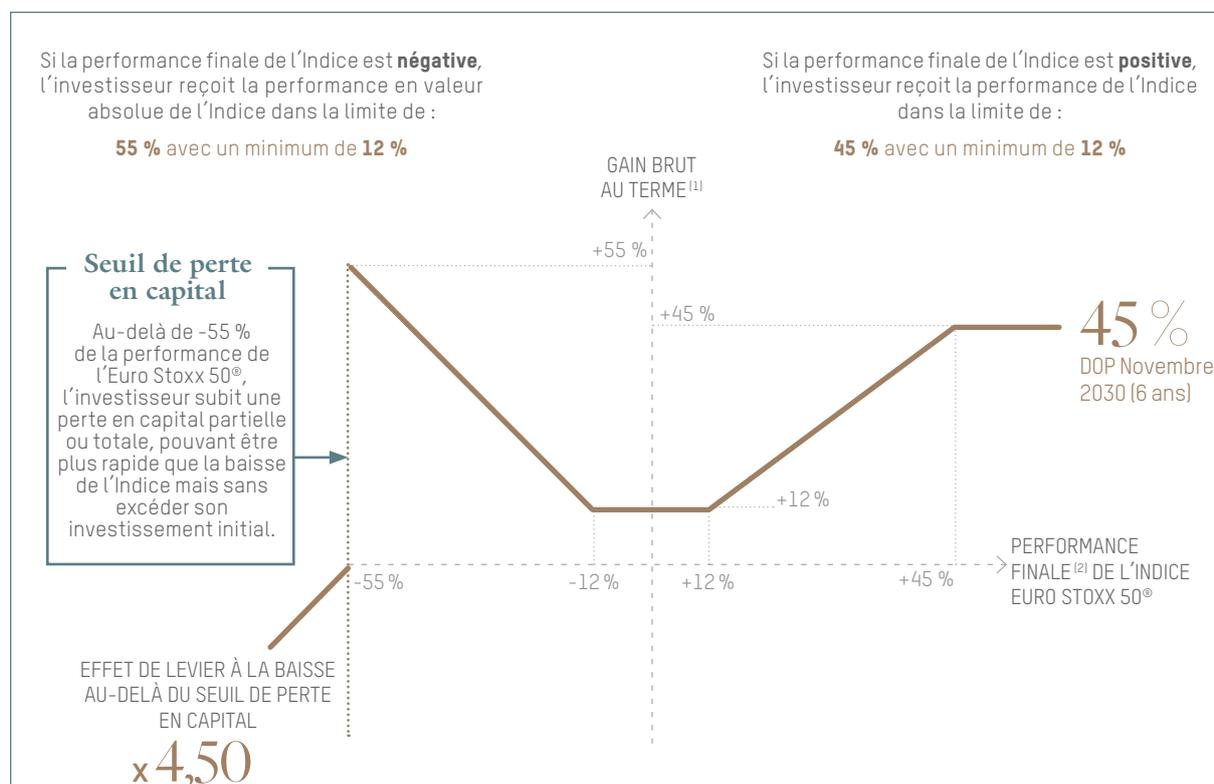
**(3)** Code ISIN de Conservateur Obligations Court Terme : FR0011461326 (part C).

**(4)** La performance finale retenue est celle constatée le 8 novembre 2030.

# Conservateur DOP

Novembre 2030

≡ GAIN BRUT DE L'INVESTISSEUR À L'ÉCHÉANCE<sup>(1)</sup> EN L'ABSENCE DE REMBOURSEMENT  
≡ ANTICIPÉ À LA DISCRETION DE L'ÉMETTEUR



## ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et illustrative. Leur objectif est de décrire les mécanismes de ce support en unités de compte. Ces illustrations non contractuelles ne préjugent en rien des résultats futurs et, en particulier, des probabilités d'occurrence pour l'un ou l'autre des scénarios qui sont illustrés. Les montants et Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) simulés ci-après sont communiqués hors frais du Contrat et hors prélèvements fiscaux et sociaux applicables au Contrat. Ils sont calculés sur la base d'un investissement à compter de la date de début de la période de commercialisation, soit le 22 juillet 2024, et jusqu'à la Date de Remboursement à l'Échéance, le 22 novembre 2030. Dans le cas du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, le TRAAB est calculé sur la base d'un investissement à compter de la date de début de période de commercialisation, soit le 22 juillet 2024, et jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur correspondante. Il est déterminé avant déduction des frais du Contrat (exposés dans les conditions générales, notes ou notices d'information du Contrat) et fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat.

Le TRAAN correspond au Taux de Rendement Actuariel Annuel Net de frais de gestion supportés par le Contrat, avant prélèvements fiscaux et sociaux. Le Taux de Rendement Actuariel Annuel (TRAA) de l'unité de compte avant l'échéance du Titre de créance qu'elle représente peut être supérieur, inférieur, voire négatif.

**(1)** Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du remboursement anticipé à la discrétion de l'Émetteur, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice sous-jacent (Euro Stoxx 50), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur DOP Novembre 2030, la valeur nominale est de 1 000 €.

**(2)** La performance finale retenue est celle constatée le 8 novembre 2030 pour DOP Novembre 2030.

La performance absolue de l'Indice correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.

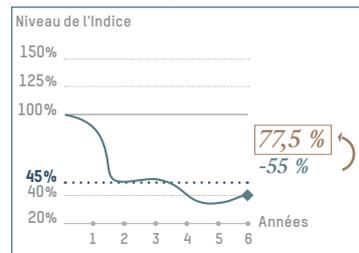
— Évolution de l'Euro Stoxx 50®

····· Seuil de perte en capital à l'échéance

◆ Performance finale de l'Euro Stoxx 50®

ⓧ% Valeur de remboursement du support

### SCÉNARIO DÉFAVORABLE

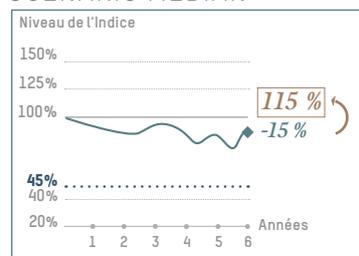


### Baisse de l'Indice de plus de 55 % à l'échéance (en dessous du seuil de perte en capital)

Le support n'a pas été remboursé par anticipation à la discrétion de l'Émetteur. À la fin de l'année 6, l'Indice clôture en baisse de plus de 50 % de son Niveau Initial<sup>(1)</sup> (-60 %) soit en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance : l'investisseur reçoit à l'échéance 100 % du capital initial<sup>(2)</sup> + 450 % de la performance de l'Indice au-delà de -55 % (-22,5 %), soit 77,5 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(2)</sup>. L'investisseur subit dans ce cas une Perte en capital qui peut être partielle ou totale dans le cas le plus défavorable.

Le TRAAB de l'investissement est de -3,94 %, contre un TRAAB de -13,46 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre -4,39 % et -4,84 % en fonction du type de Contrat souscrit, hors frais éventuel de versement applicable au Contrat avant fiscalité et prélèvements sociaux.

### SCÉNARIO MÉDIAN

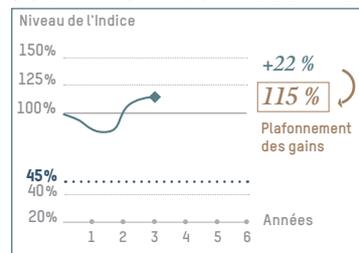


### Baisse de l'Indice inférieure à 55 % à l'échéance (au-dessus du seuil de perte en capital)

Le support n'a pas été remboursé par anticipation à la discrétion de l'Émetteur. À l'issue de l'année 6, l'Indice clôture en baisse de moins de 55 % par rapport à son niveau initial<sup>(1)</sup> (-15 %), soit au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance : l'investisseur reçoit alors à la Date de Remboursement Final<sup>(3)</sup> 100 % du capital initial<sup>(2)</sup> + 100 % de la performance absolue de l'Indice (+15 %), soit 115 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(2)</sup>.

Le TRAAB de l'investissement est de +2,23 %, contre un TRAAB de -2,53 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre +1,25 % et +1,74 % en fonction du type de Contrat souscrit, hors frais éventuel de versement applicable au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

### SCÉNARIO FAVORABLE N°1

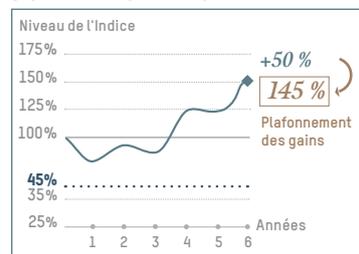


### Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur

À l'issue de l'année 3, l'Émetteur rembourse le produit de manière anticipée : l'investisseur reçoit alors à la Date de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur<sup>(3)</sup> 100 % du capital initial<sup>(2)</sup>, majoré d'un gain de 5 % par année écoulée soit 115 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(2)</sup>.

Le TRAAB de l'investissement est de +4,28 %, contre un TRAAB de +6,14 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre +3,26 % et +3,76 % en fonction du type de Contrat souscrit, hors frais éventuel de versement applicable au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

### SCÉNARIO FAVORABLE N°2



### Hausse de l'Indice supérieure à 45 % à l'échéance (au-dessus du seuil de participation à la hausse)

À l'issue de l'année 6, l'Indice clôture en hausse de plus de 45 % par rapport à son niveau initial<sup>(1)</sup> (+50 %) : l'investisseur reçoit alors à la Date de Remboursement Final<sup>(3)</sup> 100 % du capital initial<sup>(2)</sup> + 100 % de la performance de l'Indice dans la limite de 45 %, soit 145 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(2)</sup>.

Le TRAAB de l'investissement est de +6,04 %, contre un TRAAB de +6,60 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre +5,01 % et +5,51 % en fonction du type de Contrat souscrit, hors frais éventuel de versement applicable au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

(1) Niveau de clôture à la Date de Constatation Initiale du 8 novembre 2024.

(2) Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du (des) support(s) avant leur échéance respective (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, le(s) prix de rachat dépendra(ent) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030 et Conservateur DOP Novembre 2031, la valeur nominale est de 1 000 € pour chacun des supports

(3) Le détail des dates figure en page 18 de la présente brochure.

### MÉCANISMES DE REMBOURSEMENT

Pourquoi choisir entre une hausse et une baisse du marché actions ?

Tirez profit des variations entre -60 % et +50 % de l'Indice européen boursier de référence par rapport à son niveau initial, avec un minimum de gain à +14 %<sup>(1)</sup>.

Une perte en capital partielle ou totale est possible en cours de détention (en cas de rachat, d'arbitrage notamment), mais aussi, à l'échéance en cas de baisse de l'Indice de plus de 60 % par rapport à son niveau initial.

#### ≡ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ À LA DISCRÉTION DE L'ÉMETTEUR

À l'une des dates de constatation du remboursement anticipé à la discrétion de l'Émetteur<sup>(2)</sup>, l'Émetteur peut rembourser le produit de manière anticipée à son entière discrétion et sans condition. Il informera alors l'investisseur au minimum 5 jours ouvrés avant la Date de Remboursement Anticipé correspondante<sup>(2)</sup>. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à la Date de Remboursement Anticipé<sup>(2)</sup> :

**100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> + d'un gain de 5 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la date d'émission, bruts de frais du Contrat, de fiscalité et de prélèvements sociaux applicables au Contrat.**

Si le mécanisme de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur n'est pas activé, le support continuera jusqu'à l'échéance des 7 ans.

#### ≡ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance des 7 ans, en l'absence de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, la valeur finale en euros d'une part de Conservateur DOP Novembre 2031 sera égale à :

- ◆ Si la performance finale de l'Indice EURO STOXX 50<sup>®</sup> est positive :  
**100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> + 100 % de la performance de l'Indice EURO STOXX 50<sup>®</sup>, dans la limite de +50 % et avec un minimum de 14 %.**
- ◆ Si la performance finale de l'Indice EURO STOXX 50<sup>®</sup> est négative, mais supérieure ou égale à -60 % :  
**100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> + 100 % de la performance absolue de l'Indice EURO STOXX 50<sup>®</sup>, dans la limite de -60 % et avec un minimum de 14 %.**
- ◆ Si la performance finale de l'Indice EURO STOXX 50<sup>®</sup> est négative, et strictement inférieure à -60 % :  
**100% de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> +500 % de la performance négative de l'Indice EURO STOXX 50<sup>®</sup> au-delà de -60 %, avec une perte maximum de 100 % du capital initialement investi. L'investisseur subit alors une perte en capital, cette perte pouvant être totale à compter d'une baisse de 80 % de l'Indice.**

À la suite d'un Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur ou du remboursement à l'échéance, le support prendra fin et un arbitrage automatique et gratuit de la valeur alors acquise sera effectué sur le support Conservateur Obligations Court Terme<sup>(3)</sup> ou sur un support de nature similaire dans le cas où Conservateur Obligations Court Terme ne serait plus disponible. En conséquence, la protection conditionnelle du capital prendra fin.

La performance absolue correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative. La performance retenue pour l'Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est égale à la variation, exprimée en pourcentage, entre le niveau initial de l'Indice et son niveau final<sup>(4)</sup>.

**(1)** Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du (des) support(s) avant leur échéance respective (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, le(s) prix de rachat dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice sous-jacent (Euro Stoxx 50<sup>®</sup>), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030 et Conservateur DOP Novembre 2031, la valeur nominale est de 1 000 € pour chacun des supports.

**(2)** Le détail des dates figure en page 18 de la présente brochure.

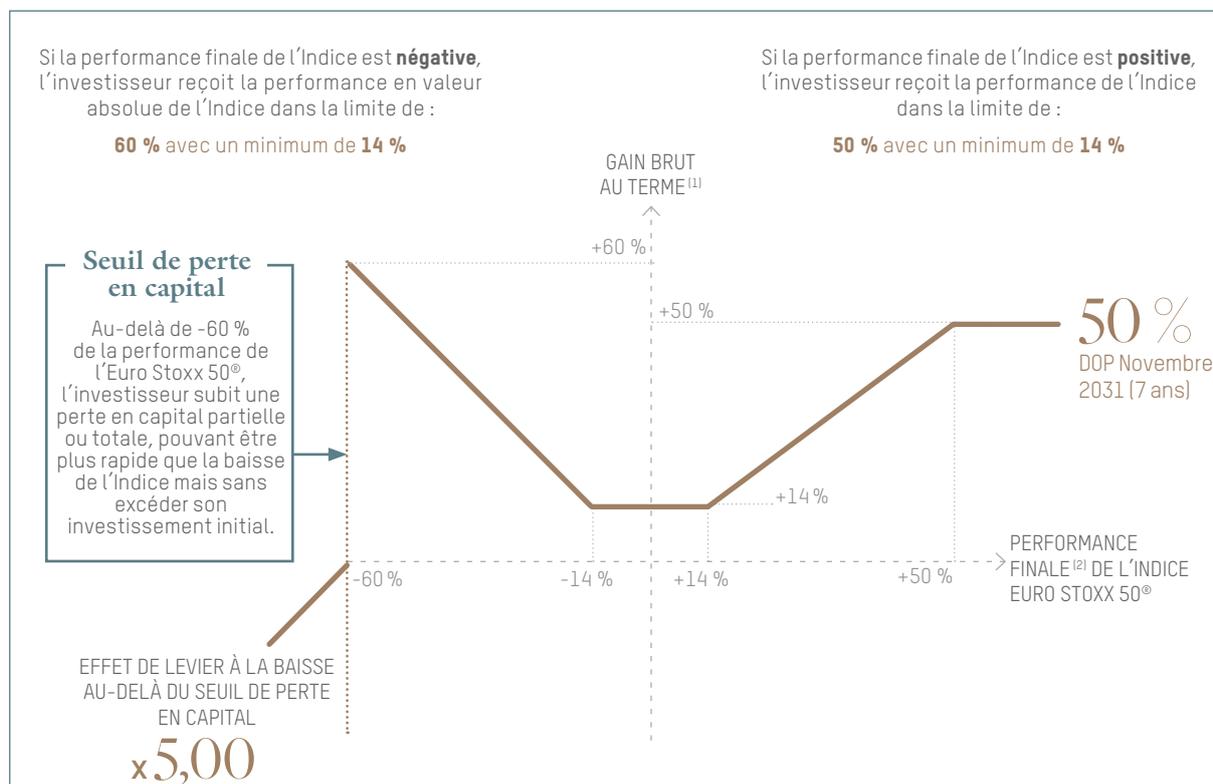
**(3)** Code ISIN de Conservateur Obligations Court Terme : FR0011461326 (part C).

**(4)** La performance finale retenue est celle constatée le 10 novembre 2031.

# Conservateur DOP

Novembre 2031

≡ GAIN BRUT DE L'INVESTISSEUR À L'ÉCHÉANCE<sup>(1)</sup> EN L'ABSENCE DE REMBOURSEMENT  
≡ ANTICIPÉ À LA DISCRETION DE L'ÉMETTEUR



## ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et illustrative. Leur objectif est de décrire les mécanismes de ce support en unités de compte. Ces illustrations non contractuelles ne préjugent en rien des résultats futurs et, en particulier, des probabilités d'occurrence pour l'un ou l'autre des scénarios qui sont illustrés. Les montants et Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) simulés ci-après sont communiqués, hors frais du Contrat et hors prélèvements fiscaux et sociaux applicables au Contrat. Ils sont calculés sur la base d'un investissement à compter de la date de début de la période de commercialisation, soit le 22 juillet 2024, et jusqu'à la Date de Remboursement à l'Échéance, le 24 novembre 2031. Dans le cas du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, le TRAAB est calculé sur la base d'un investissement à compter de la date de début de période de commercialisation, soit le 22 juillet 2024, et jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur correspondante. Il est déterminé avant déduction des frais du Contrat (exposés dans les conditions générales, notes ou notices d'information du Contrat) et fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat.

Le TRAAN correspond au Taux de Rendement Actuariel Annuel Net de frais de gestion supportés par le Contrat, avant prélèvements fiscaux et sociaux. Le Taux de Rendement Actuariel Annuel (TRAA) de l'unité de compte avant l'échéance du Titre de créance qu'elle représente peut être supérieur, inférieur, voire négatif.

**(1)** Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du remboursement anticipé à la discrétion de l'Émetteur, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable à priori. Pour une part de Conservateur DOP Novembre 2031, la valeur nominale est de 1 000 €.

**(2)** La performance finale retenue est celle constatée le 10 novembre 2031 pour DOP Novembre 2031.

La performance absolue de l'Indice correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.

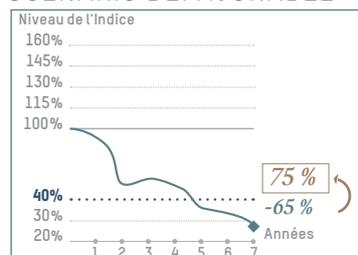
— Évolution de l'Euro Stoxx 50®

····· Seuil de perte en capital à l'échéance

◆ Performance finale de l'Euro Stoxx 50®

ⓧ Valeur de remboursement du support

### SCÉNARIO DÉFAVORABLE



### Baisse de l'Indice de plus de 60 % à l'échéance (en dessous du seuil de perte en capital)

Le support n'a pas été remboursé par anticipation à la discrétion de l'Émetteur. À la fin de l'année 7, l'Indice clôture en baisse de plus de 60 % de son niveau initial<sup>(1)</sup> (-65 %), soit en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance : l'investisseur reçoit à l'échéance 100 % du capital initial<sup>(2)</sup> +500 % de la performance de l'Indice au-delà de -60 % (-25 %), soit 75 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(2)</sup>. L'investisseur subit alors une perte en capital qui peut être partielle ou totale dans le cas le plus défavorable.

Le TRAAB de l'investissement est de -3,84 %, contre un TRAAB de -13,32 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre -4,29 % et -4,75 % en fonction du type de Contrat souscrit, hors frais éventuel de versement applicable au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

### SCÉNARIO MÉDIAN

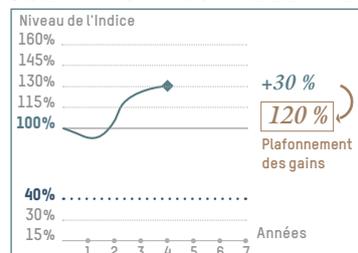


### Baisse de l'Indice inférieure à 60 % à l'échéance (au-dessus du seuil de perte en capital)

Le support n'a pas été remboursé par anticipation à la discrétion de l'Émetteur. À l'issue de l'année 7, l'Indice clôture en baisse de moins de 60 % par rapport à son niveau initial<sup>(1)</sup> (-15 %) soit au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance : l'investisseur reçoit alors à la Date de Remboursement Final<sup>(3)</sup> 100 % du capital initial<sup>(2)</sup> +100 % de la performance absolue de l'Indice (+15 %), soit 115 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(2)</sup>.

Le TRAAB de l'investissement est de +1,92 %, contre un TRAAB de -2,19 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre +0,95 % et +1,43 % en fonction du type de Contrat souscrit, hors frais éventuel de versement applicable au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

### SCÉNARIO FAVORABLE N°1

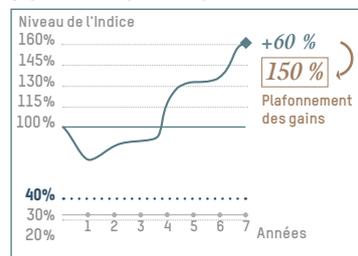


### Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur

À l'issue de l'année 4, l'Émetteur rembourse le produit de manière anticipée : l'investisseur reçoit alors à la Date de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur<sup>(3)</sup> 100 % du capital initial<sup>(2)</sup>, majoré d'un gain de 5 % par année écoulée soit 120 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(2)</sup>.

Le TRAAB de l'investissement est de +4,29 %, contre un TRAAB de +6,23 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre +3,28 % et +3,78 % en fonction du type de Contrat souscrit, hors frais éventuel de versement applicable au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

### SCÉNARIO FAVORABLE N°2



### Hausse de l'Indice supérieure à 50 % à l'échéance (au-dessus du seuil de participation à la hausse)

À l'issue de l'année 7, l'Indice clôture en hausse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial<sup>(1)</sup> (+60 %) : l'investisseur reçoit alors à la Date de Remboursement Final<sup>(3)</sup> 100 % du capital initial<sup>(2)</sup> +100 % de la performance de l'Indice dans la limite de 50 %, soit 150 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(2)</sup>.

Le TRAAB de l'investissement est de +5,68 %, contre un TRAAB de +6,61 % pour un investissement direct dans l'Indice. Le TRAAN de l'investissement se situera entre +4,66 % et +5,16 % en fonction du type de Contrat souscrit, hors frais éventuel de versement applicable au Contrat, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

(1) Niveau de clôture à la Date de Constatation Initiale du 8 novembre 2024.

(2) Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du (des) support(s) avant leur échéance respective (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur, (le) prix de rachat dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'Indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030 et Conservateur DOP Novembre 2031, la valeur nominale est de 1 000 € pour chacun des supports.

(3) Le détail des dates figure en page 18 de la présente brochure.

# Zoom sur l'Indice Euro Stoxx 50®

(dividendes non réinvestis)

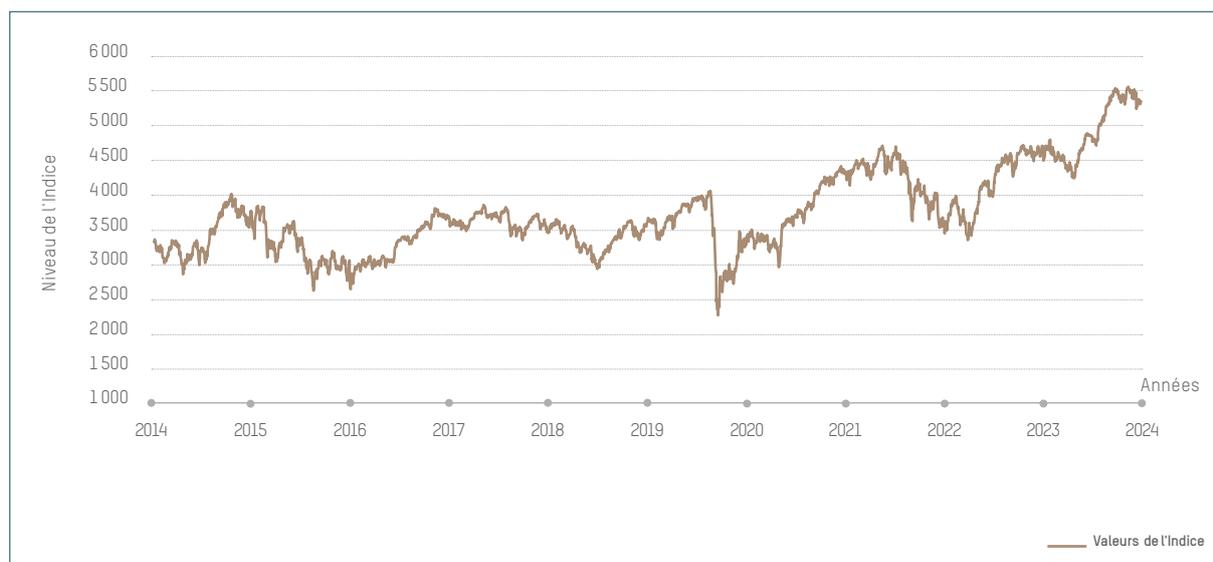
La gamme de supports en unités de compte Conservateur DOP a pour objectif de tirer profit des variations positives et négatives de l'indice européen boursier de référence, l'Euro Stoxx 50® (code Bloomberg : SX5E Index).

L'Indice Euro STOXX 50® est composé des 50 premières capitalisations de la zone euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe. Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)). Sa composition est revue annuellement au mois d'août.

Sa composition et son évolution sont disponibles sur le site : <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SX5E> (code Bloomberg : SX5E Index).

La performance de l'Indice Euro STOXX 50® (dividendes non réinvestis) prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'Indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

## ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2014 ET LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024



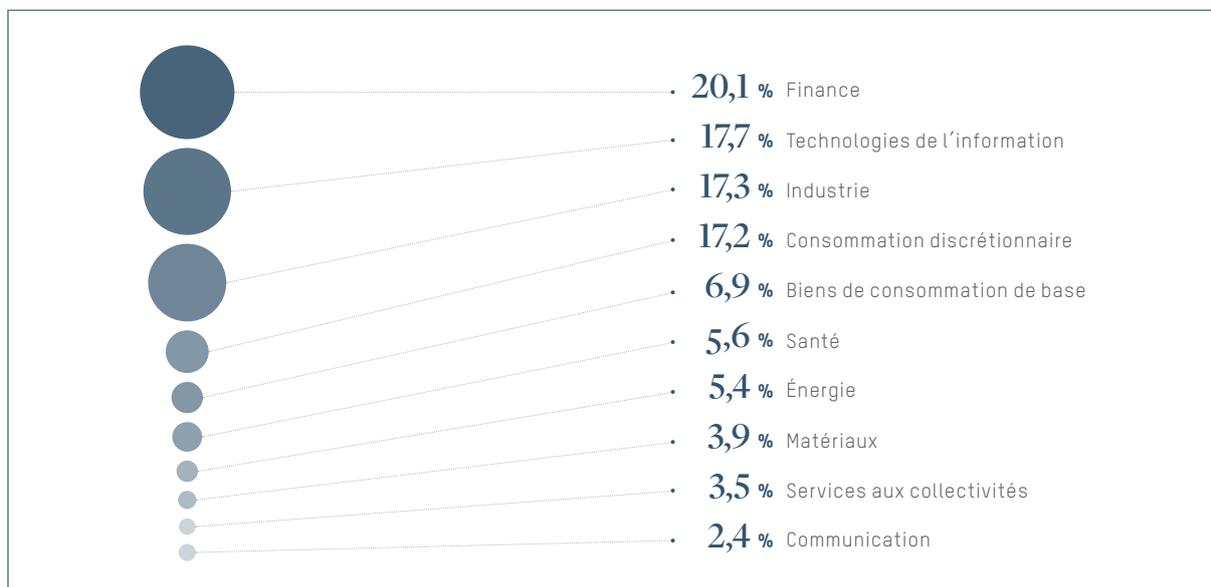
Source : Bloomberg au 2 juillet 2024. La valeur du Euro Stoxx 50® peut être obtenue à l'adresse suivante [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr)

**Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour ce qui est des données historiques de marché ainsi que des données simulées.**

# Zoom sur l'Indice Euro Stoxx 50®

(dividendes non réinvestis) (suite)

## ☰ RÉPARTITION SECTORIELLE



Source : Bloomberg au 8 juillet 2024

La méthodologie complète de construction de l'Indice Euro Stoxx 50® est disponible sur le site internet : <https://www.stoxx.com/document/Bookmarks/CurrentFactsheets/SX5GT.pdf>. La valeur de l'Indice Euro Stoxx 50® est consultable sur le site du Conservateur, [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr).

**L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que cette dernière ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.**



# Principales caractéristiques des supports

|   | Conservateur<br>DOP Novembre 2029   | Conservateur<br>DOP Novembre 2030  | Conservateur<br>DOP Novembre 2031  |
|---|---|--|--|
| Code ISIN                                     | FR1459AB4011  | FR1459AB4029   | FR1459AB4037   |
| Format  | Titres de créance de droit français présentant <b>un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance</b> en cas de baisse de l'Indice de plus de :<br><br>50 % par rapport à son niveau initial.                      55 % par rapport à son niveau initial.                      60 % par rapport à son niveau initial.   |  |  |
| Émetteur                                      | Goldman Sachs Finance Corp. International Ltd.<br>L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.   |  |  |
| Garant de l'Émetteur                          | Garantie irrévocable et inconditionnelle de The Goldman Sachs Group, Inc Delaware, USA. La garantie concerne les obligations de paiement de l'Émetteur découlant uniquement des Titres. Par conséquent, si le montant de ces obligations est réduit, le montant garanti le sera également. La Garantie est régie par la Loi de New York. Les notations du Garant en vigueur au 2 juillet 2024 sont : BBB+ (S&P), A2 (Moody's), A (Fitch). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. |  |  |
| Taille d'émission                             | 15 000 000 pour DOP 5 ans   | 12 000 000 pour DOP 6 ans  | 12 000 000 pour DOP 7 ans  |
| Offre au public                               | Ne donnant pas lieu à l'établissement de prospectus.  |  |  |
| Devise  | Euro  |  |  |
| Prix d'émission                               | 100 % de la valeur nominale au 22 juillet 2024  |  |  |
| Valeur nominale                               | 1 000 Euros pour 1 part   |  |  |
| Indice sous-jacent                            | Indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis, ce qui est moins favorable pour l'investisseur que dans le cas où les dividendes sont réinvestis. (Bloomberg : SX5E Index) (« Euro Stoxx 50® »)   |  |  |
| Date d'émission                               | 22 juillet 2024.  |  |  |
| Période de commercialisation                  | Du 22 juillet 2024 au 31 octobre 2024 (sous conditions et sous réserve de disponibilité).   |  |  |
| Date de Constatation Initiale                 | 8 novembre 2024.  |  |  |
| Date de Constatation Finale                   | 8 novembre 2029   | 8 novembre 2030  | 10 novembre 2031   |
| Date de remboursement à l'échéance            | 22 novembre 2029  | 22 novembre 2030   | 24 novembre 2031   |
| Remboursement Anticipé                        | L'Émetteur a le droit de notifier au plus tard à toute « Date d'observation » ci-dessous le rappel de tous les Titres à la Date de remboursement anticipé concernée. L'investisseur recevra à la date de remboursement anticipé un montant égal à la valeur de remboursement anticipé pertinente multipliée par la valeur nominale.   |  |  |
| Dates d'observation du remboursement anticipé | 10 novembre 2025<br>9 novembre 2026<br>8 novembre 2027<br>8 novembre 2028   | 10 novembre 2025<br>9 novembre 2026<br>8 novembre 2027<br>8 novembre 2028<br>8 novembre 2029 | 10 novembre 2025<br>9 novembre 2026<br>8 novembre 2027<br>8 novembre 2028<br>8 novembre 2029<br>8 novembre 20230 |

# Principales caractéristiques

## des supports (suite)

|  | Conservateur<br>DOP Novembre 2029   | Conservateur<br>DOP Novembre 2030  | Conservateur<br>DOP Novembre 2031  |
|--|---|--|--|
| Date de Remboursement Anticipé à la discrétion de l'Émetteur | 24 novembre 2025<br>23 novembre 2026<br>22 novembre 2027<br>22 novembre 2028  | 24 novembre 2025<br>23 novembre 2026<br>22 novembre 2027<br>22 novembre 2028<br>22 novembre 2029 | 24 novembre 2025<br>23 novembre 2026<br>22 novembre 2027<br>22 novembre 2028<br>22 novembre 2029<br>22 novembre 2030 |
| Commission de distribution                                   | Le distributeur reçoit en sa qualité de distributeur de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. une rémunération maximale annuelle de 1,5% du montant des Titres effectivement souscrits. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Une information complémentaire pourra être fournie aux investisseurs et investisseurs potentiels sur simple demande auprès du distributeur.         |  |  |
| Frais applicables sur versement et en cours de Contrat       | Frais du Contrat tels qu'exposés dans les notes/notices d'information et conditions générales, leurs avenants et annexes éventuels.   |  |  |
| Agent de calcul  | Goldman Sachs International, Londres, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.   |  |  |
| Cotation   | Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (Marché Réglementé).   |  |  |
| Règlement/Livraison  | Euroclear France  |  |  |
| Éligibilité  | Supports en unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne-retraite (cadre fiscal « Madelin » et « PER » uniquement, à condition que l'échéance du support soit antérieure au terme éventuel du contrat) commercialisé par Les Assurances Mutuelles Le Conservateur.   |  |  |
| Valorisation   | Quotidienne   |  |  |
| Périodicité et publication de la valorisation                | Les valorisations indicatives des Titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Reuters, Telekurs et Bloomberg.  |  |  |
| Double valorisation  | En plus de celle produite par Goldman Sachs Finance Corp. International Ltd., une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter de la Date de Constatation Initiale par une société de service indépendante Financièrement de Goldman Sachs Finance Corp. International Ltd., Refinitiv. Ce service est payé par Goldman Sachs Finance Corp. International Ltd. |  |  |
| Marché secondaire  | Goldman Sachs Finance Corp. International Ltd. peut proposer, dans des conditions normales de marché et de financement, de donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du Support avec une fourchette achat/vente maximum de 1%.  |  |  |

# Informations importantes

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère publicitaire.

Les notions de « souscripteur », « adhérent », « client » et « investisseur » désignent indifféremment le sociétaire des Assurances Mutuelles Le Conservateur.

## ☰ FACTEURS DE RISQUE

**Avant tout investissement dans ce Titre de créance, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur chaque Titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base, ses suppléments et les Conditions Définitives.**

### **Risque de perte en capital :**

Chaque Titre de créance présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du Titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

### **Risque de liquidité :**

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre de créance, voire même rendre le Titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du Titre de créance et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

### **Risque de marché :**

Le Titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

### **Risque de crédit :**

Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp. International Ltd. en tant qu'Émetteur du Titre de créance, et sur The Goldman Sachs Group, Inc. en tant que Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et du Garant peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

### **Risque lié au sous-jacent (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée) :**

Afin de prendre en compte les conséquences sur le Titre de créance de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou) instrument(s) sous-jacent(s) du Titre de créance, la documentation relative au Titre de créance prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le Titre de créance.

### **Risque de contrepartie :**

Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (« bail-in »), en cas de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs Titres de créance en d'autres types de Titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de l'échéance de leurs Titres de créance.

## ☰ AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit complexe et qui peut être difficile à comprendre. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit.

## ☰ DISPONIBILITÉ DE LA DOCUMENTATION

Les Titres de créance Conservateur DOP Novembre 2029, Conservateur DOP Novembre 2030 et Conservateur DOP Novembre 2031 décrits dans le présent document font l'objet de Conditions Définitives se rattachant au Prospectus de Base (en date du 13 janvier 2024), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives (en date du 22 juillet 2024) et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg. Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base :

<https://www.luxse.com/pdf-viewer/103971296/>

Les dernières versions des Documents d'Informations Clés (DIC) relatifs à ces Titres de créance peuvent être consultées et téléchargées sur le site :

<https://www.conservateur.fr/nos-produits/placements-financiers/liste-des-fonds/conservateur-dop-novembre-2029/>

<https://www.conservateur.fr/nos-produits/placements-financiers/liste-des-fonds/conservateur-dop-novembre-2030/>

<https://www.conservateur.fr/nos-produits/placements-financiers/liste-des-fonds/conservateur-dop-novembre-2031/>

*Document non contractuel à caractère publicitaire*

# Informations importantes

(suite)

## ☰ INFORMATIONS IMPORTANTES

Hors frais du contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (cadre fiscal «Madelin» et «PER» uniquement) et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables : l'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne-retraite et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne-retraite choisi, et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le Titre de créance s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, et non sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant, en particulier, de l'évolution des marchés financiers.** Leur performance doit être appréciée sur plusieurs années. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique, cette dernière prévaut.

Informations sur les commissions, les rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du Titre de créance de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Agrément : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des États-Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

Directive Européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la « Directive ») : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des Titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de Titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le Titre de créance) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des Titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (« bail-in ») par toute autorité compétente.

Rachat par Goldman Sachs International: Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve: (i) de l'existence de conditions de marché anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International ou d'une de ses sociétés affiliées. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière(s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1,00%, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marché anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International ou d'une de ses sociétés affiliées. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis : les Titres de créance décrits aux présentes qui sont désignés comme des Titres avec restriction permanente n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs immobilières de 1933 « U.S Securities act of 1933 », telle que modifiée (« la loi américaine sur les valeurs mobilières ») et ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « U.S. Person » (tel que défini dans la loi américaine sur les valeurs mobilières) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la réglementation S « REG S » de la loi américaine sur les valeurs mobilières.

Informations sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées à posteriori si elles se révélaient erronées.

Offre au public exemptée de prospectus : ces Titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1 (4) du Règlement (UE) 2017/1129 et de l'article L.411-2-1<sup>o</sup> du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces Titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues le Règlement (UE) 2017/1129 et l'article L.411-2-1<sup>o</sup> du Code monétaire et financier.

Avertissement relatif à l'Indice : l'Indice mentionné dans le présent document, l'Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>, n'est pas parrainé, approuvé ou vendu par Goldman Sachs. Goldman Sachs n'assumera aucune responsabilité à ce titre. Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext Paris S.A. ne se porte garant, n'approuve, ou n'est concernée en aucune manière par l'émission et l'offre du support. Euronext Paris S.A. ne sera pas tenu responsable vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre. L'Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est la propriété intellectuelle (en incluant les marques déposées) de Stoxx Limited, Zurich, Suisse, (le « Promoteur »), et son utilisation est encadrée par une licence. Les Titres inclus dans l'Indice ne sont en aucun cas promus, validés, cédés ou commercialisés par le Promoteur qui décline toute responsabilité pour les dommages qui pourraient en découler.

59, rue de la Faisanderie  
75116 Paris

conservateur.fr



Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, Société d'assurance mutuelle, entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 59, rue de la Faisanderie – 75116 Paris / CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 53 65 72 31 – Fax : 01 53 65 86 00  
conservateur.fr

Document non contractuel à caractère publicitaire

